

Département politique  
de la  
Confédération Suisse.

Berne, le 14 novembre 1872

Au haut Conseil fédéral suisse.

Par dépêche du 28 août dernier M. Kibly, Consul de la Confédération suisse à Buenos-Ayres, fait rapport au Conseil fédéral sur la nécessité de l'érection de Consuls suisses dans quelques villes de la République argentine et spécialement dans les chefs-lieux des provinces de Cordova, de Santa-Fé et d'Entre-Rios, où se trouvent un grand nombre de Suisses. M. Kibly dit qu'il a déjà fait des recherches dans différentes villes pour y trouver des personnes disposés à accepter les fonctions d'agents consulaires suisses et propose pour la ville de Santa Fé, chef-lieu de la province du même nom, M. Rudolphe Gessler de Bâle, négociant, qui déjà depuis quelque temps a rendu à M. Kibly des services en l'aidant dans l'exercice de ses fonctions.

Le Département sousigné estime aussi que l'érection de Consuls suisses dans les provinces





de la Confédération argentine les plus fréquentées par l'immigration serait très-utile. Les provinces sont celles citées par M. le Consul Kubby dans son rapport, c'est à dire celles de Cordova, de Santa Fé et d'Entre-Rios qui avec la province de Buenos Ayres forment la partie habitée et cultivée de la République de la Plata. C'est à travers cette contrée que passe le chemin de fer de Rosario à Cordova\* qui distribue des terrains et attire un grand nombre d'immigrants.

Dans l'idée du Département l'organisation consulaire suisse à la Plata pourrait être faite sur les bases suivantes :

Création de consulats dans les chefs-lieux des quatre provinces de Buenos-Ayres, Entre-Rios, Santa-Fé et Cordova c'est à dire dans les villes de Buenos-Ayres, ~~Paraná~~ <sup>Concepción</sup>, Santa Fé et Cordova. Chacun de ces postes aurait pour arrondissement consulaire la province elle-même et serait occupé par un Consul. Chacun de ces Consuls pourrait et, si le besoin s'en faisait sentir, proposer au Conseil fédéral la création de vice-consulats dans les autres villes importantes de sa province. Enfin de donner

\* Chemin de fer du Centre argentin.



à cette organisation une certaine unité d'action  
 on pourrait donner au Consul de Buenos Ayres  
 le titre de Consul général; les autres postes <sup>lui</sup> seraient  
 alors subordonnés dans les limites du règlement  
 de 1851.

M. Kibly parlait dans son rapport d'agents  
 consulaires qui ~~auraient~~ auraient été directement sous  
 les ordres du Consulat de Buenos Ayres, mais le  
 Département estime qu'il vaut mieux créer des  
 Consuls indépendants. Dans telle ou telle  
 circonstance donnée le Conseil fédéral pourrait  
 avoir besoin d'un Consul indépendant qui ne  
 fût pas hiérarchiquement subordonné à un collègue  
 et qui pût agir par lui-même. Cette circonstance  
 pourrait aussi être utile pour la position de ce  
 fonctionnaire vis à vis du Gouvernement argen-  
 tinien.

En dehors des quatre provinces dont il  
 a été fait mention ci-dessus le territoire de la  
 République argentine n'est que peu habité et  
 exploité par les Européens, en sorte que l'érection  
 de Consuls n'y paraît pas nécessaire. Si cepen-  
 dant il en était autrement M. le Consul Kibly se-  
 rait



invité à faire d'autres propositions sur ce point.

Considérant ce qui précède le département  
sousigné, après avoir reçu du Gouvernement du  
Canton de Bâle des renseignements favorables sur  
la personnalité de M. Rudolphe Gessler à Santa-  
Fé, a l'honneur de proposer au Conseil fédéral:

1° D'ériger dans la ville de Santa Fé et  
pour la province de ce nom un Consulat suisse.

2° De nommer à ces fonctions M. Rudolphe  
Gessler de Bâle, négociant à Santa Fé.

3° De charger M. le Consul Kübly à Buenos-  
Ayres de demander <sup>la nomination de</sup> pour M. Gessler l'exequatur  
du Gouvernement argentinien et de lui envoyer  
à cet effet le brevet consulaire avec mission de le  
transmettre à M. Gessler en avertissant celui-ci  
qu'il pourra entrer en fonctions aussitôt qu'il  
aura communiqué au Conseil fédéral le serment prévu  
à l'article 6 du règlement consulaire de 1861.

4° De charger la Chancellerie fédérale de  
remettre au nouveau Consul les lois, règlements,  
decrets, timbres etc. nécessaires pour la Chancellerie  
du Consulat.

5° D'inviter M. le Consul Kübly à présenter

au Conseil fédéral un rapport et des propositions sur l'organisation consulaire ultérieure des provinces de la République argentine où se trouvent des citoyens suisses <sup>(en nombre suffisant,</sup> en lui indiquant pour bases de son rapport les idées exposées par le Département dans le présent rapport, en exceptant toutefois ce qui concerne l'érection d'un Consulat général à Buenos Ayres et ce qui est dit au sujet des rapports des Consuls entre eux.

Extrait du procès-verbal au Département pour en prendre connaissance.

Pour le Département politique fédéral,  
Le Président de la Confédération:

Heldt



Erection de Consuls suisses dans  
la République argentine.

---

Rapport du Département politique  
au haut Conseil fédéral suisse,  
du 14 novembre 1878.

---

5296.

Bundesrath vom 15. Noobr 1872

Exlt. Sept 16. 1872  
Regierungskommission  
Herrn J. Jesler  
für Santa Fe,  
Dist. Kap.  
Buenos Ayres